



# Réussir la transition énergétique en copropriété

Plus de 20 000 résidences ont fait confiance à Hellio partout en France pour accompagner leurs projets énergétiques.

- + Assistance à maîtrise d'ouvrage et rénovation globale
- + Travaux pris en charge jusqu'à 100 %
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)
- + Audit énergétique
- + Négociation de vos contrats de fourniture d'énergie



**Votre  
énergie  
a de l'impact  
hellio**

# Loi Climat : Hellio vous accompagne dans la mise en conformité de vos copropriétés

Afin de lutter contre les passoires énergétiques, la loi Climat et résilience a mis en place de nouvelles mesures pour encourager la rénovation énergétique des copropriétés. Elles ont l'obligation de réaliser un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) ainsi qu'un diagnostic de performance énergétique (DPE) selon un calendrier précis :

## Obligations selon la taille de la copropriété

	Élaboration d'un PPPT	Réalisation d'un DPE collectif
Moins de 50 lots	2025	2026
Entre 50 et 200 lots	2024	2025
Plus de 200 lots	2023	2024



## Notre accompagnement personnalisé

Hellio propose un accompagnement dédié afin de mettre en conformité vos copropriétés vis-à-vis de leurs obligations.



**Analyse du bâti et des équipements de l'immeuble**



**Réalisation d'un DPE**



**Élaboration d'un PPPT**

**DPE collectif réalisé**

Vous pouvez également réaliser en supplément un audit énergétique servant de base pour un projet de rénovation globale (MaPrimeRénov').



# Bénéficiez d'une AMO pour vos travaux en copropriété

Depuis 2021, un syndicat de copropriétaires peut demander et obtenir MaPrimeRénov'. Cette prime, cumulée avec celle des CEE vous permet de faire baisser le coût des travaux de rénovation globale au maximum. HELLIO accompagne votre copropriété avec ses partenaires AMO, obligatoires pour profiter de MaPrimeRénov'.

## Comment en bénéficier ?

- 1 Vous nous envoyez votre audit énergétique\*
- 2 Après étude de votre dossier, nous revenons vers vous avec les scénarios et estimations des aides afin de déterminer ensemble ce qui conviendra le mieux à la résidence
- 3 Nous vous assistons tout au long de la rénovation avec un de nos partenaires AMO locaux

*\*Vous n'avez pas d'audit énergétique ? Nous vous envoyons un devis AMO incluant en phase 1 l'audit*



HELLIO prend en main l'ensemble du projet, et optimise son financement en mobilisant toutes les solutions cumulables. Parmi elles, les Certificats d'Économies d'Énergie et leur prime CEE permettent de compléter le montant de l'Anah.



# Bénéficiez de travaux pris en charge jusqu'à 100 %

## Calorifugeage

Le calorifugeage désigne l'isolation des réseaux de tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les parties communes non chauffées. Elle permet d'améliorer la salubrité des parties communes, ainsi que de diminuer les charges de la copropriété.

- + Isolant de classe 4
- + Laine de roche et coquille PVC

*Jusqu'à 15 % de réduction des charges de chauffage*

## Isolation des vannes

L'isolation des points singuliers consiste à isoler les vannes, robinets, réducteurs, compteurs présents en chaufferie et sous-station. L'isolation est réalisée en posant des matelas amovibles de laine minérale revêtus d'un tissu technique.

- + Cette opération est un excellent complément au calorifugeage

*Jusqu'à 15 % de déperditions en moins dans la chaufferie*



## Comment en bénéficier ?

- 1 Hellio réalise une qualification durant un bref échange avec vous, pour évaluer vos besoins
- 2 Nous mandatons un expert Hellio ou partenaire pour réaliser une visite technique qui débouchera sur un devis financé jusqu'à 100 %
- 3 Hellio vous accompagne sur la partie conseil et financement, et vous donne l'assurance de travailler avec des professionnels qualifiés
- 4 Nous garantissons un financement optimal sous forme de remise sur votre facture, ou sous forme de prime qui vous est directement reversée

# Cas concret d'une rénovation de copropriété des années 60 de 47 lots située à Toulouse



## Qui ?

- + 3 bâtiments de 47 logements
- + Surface habitable de 2 850 m<sup>2</sup>
- + Système de chauffage : Gaz collectif

## Avant travaux :

G

- + Isolation des murs par l'extérieur
- + Remplacement des menuiseries en partie commune
- + Mise en place d'une VMC collective hygroréglable Hygro B
- + Isolation de la toiture
- + Calorifugeage
- + Passage en chaudière gaz à condensation

## Après travaux :

D

- + Gain énergétique de 53%

## Subventions :

- + 646 250 € d'aide MPR copro sur les travaux : 55% d'aide calculée sur le montant HT des travaux et de la MOE dans une limite de 25 000 € par logement. Cette aide de 55% est calculée au titre de l'atteinte des 50% de gain énergétique à laquelle s'ajoute la bonification liée à l'atteinte de l'étiquette D depuis une étiquette G.
- + 92 000 € de Coup de Pouce Réno Globale dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le calcul de cette aide se fait sur la base du gain énergétique et se calcule grâce à l'audit réalisé en amont.
- + 19 000 € d'aide de la métropole de Toulouse, soit 1 000 €/propriétaire occupant
- + 4 500 € d'aides individuelles réparties sur 3 copropriétaires dont les revenus le permettent.

Montant total travaux :

**1 151 524,29 € TTC**

Montant total MOE :

**104 196,24 € TTC**

Frais annexes (DO, syndic) :

**32 731,04 € TTC**

Total :

**1 288 451,57 € TTC**

Total subventions :

**761 750 €**

Reste à charge total :

**526 701,57 €**

soit 11 206 € en moyenne par copropriétaire, finançables via un Eco Prêt à Taux Zéro.





Isolation des combles



Isolation des planchers-bas



Remplacement de chaudière



Isolation des murs par l'extérieur



Isolation des toitures-terrasses



Installation de lampes à LED

# Hellio Copropriétés en chiffres



**Plus de 20 000**

copropriétés nous ont fait confiance depuis 2017



**150 millions d'€**

de travaux financés depuis 2017



**Jusqu'à 100 %**

de financement sur certains postes travaux, et 75 % sur une rénovation globale



**Plus de 35 %**

de gain énergétique avec un accompagnement bouquet travaux et son financement

**Pour découvrir  
l'ensemble de nos solutions,  
rendez-vous sur :**

[copropriete.hellio.com](https://copropriete.hellio.com)



Découvrez l'ensemble de nos web-conférences Hellio sur notre chaîne Youtube :

**RGE**

**Unis**  
Les professionnels  
de l'immobilier

CERTIFICATION INTERNATIONALE  
**SOCOTEC**  
ISO 9001

# Hellio, expert en **maîtrise de l'énergie**

Hellio compte 15 ans d'actions majeures pour aider les ménages à faire des économies d'énergie. Nos équipes d'experts s'engagent auprès des copropriétés pour leur proposer les meilleures solutions afin de réduire leurs charges : accompagnement AMO sur la rénovation globale, mise en conformité vis-à-vis des obligations liées à la loi Climat, travaux financés jusqu'à 100 %, négociation du contrat d'énergie...



## Hellio accompagne vos copropriétés sur toute la chaîne d'économie d'énergie



### Évaluation du besoin

- + Audit énergétique
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)



### Réalisation des travaux

- + Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation globale
- + Travaux pris en charge jusqu'à 100 %



### Financement

- + Obtention de toutes les aides
- + Financement du reste à charge
- + Avance sur les frais



# Contactez-nous!

01 84 80 06 71  
habitatcollectif@hellio.com  
copropriete.hellio.com

